

Deux jeunes avocates pour une première

Première garde à vue nouvelle formule, premier souci d'organisation pour le barreau d'Épinal. Deux jeunes avocates ont dû se relayer pour assister aux auditions d'un détenu, faute de temps disponible.

Dimanche 23 h 30, M^{me} Sonia Akue arrive au commissariat de Saint-Dié. Son client, détenu pour une affaire de stupés, l'attend dans une cellule. Il n'a pas

encore été pris en main par les enquêteurs. « Avec le nouveau régime de garde à vue, j'avais deux heures pour me rendre sur les lieux. Au-delà, les policiers

pouvaient commencer l'interrogatoire sans moi », raconte-t-elle. Pour une première, cela aurait fait un peu tache. La jeune femme, un an de pratique derrière elle, est le premier avo-

cat du département à profiter de la refonte du régime de garde à vue imposée par l'Europe. « Elle rééquilibre le système judiciaire français trop favorable à l'accusation », analyse-t-elle.

M^{me} Akue est censée assister son client lors des auditions, c'est la grande nouveauté de cette réforme. Au préalable, elle s'entretient avec lui pour baliser le terrain : « Je lui indique qu'il peut garder le silence et qu'il peut bénéficier de l'assistance d'un avocat lors de l'interrogatoire. Il est très surpris. » L'heure tourne, minuit est passé depuis un bon moment. Les policiers, l'avocate et son client ont aussi droit au sommeil. L'interrogatoire est remis au lendemain. Pour le détenu, la nuit ne se passe évidemment pas sur un matelas molletonné couvert de draps en soie.

Les auditions débutent en

milieu matinée mais sans M^{me} Akue ! « J'étais retenue par une audience au tribunal d'Épinal. C'est ma consœur, Pauline Brion qui a pris le relais », indique l'avocate. Première faille de la réforme (voir encadré). M^{me} Brion, comme Christophe Colomb en son temps découvre un « monde inconnu », sujet à beaucoup de fantasmes alimentés par le ciné : les interrogatoires de police.

Comme dans un rêve...

« Cela s'est déroulé sans heurts. J'ai eu accès à toutes les pièces de dossier. A un certain moment, le policier qui interroge mon client lui demande qui le fournit. Je lui conseille de ne rien dire. Le policier ne s'en offusque pas et ne renouvelle pas ce genre de questions plus tard dans l'audition », assure la jeune avocate. Bref, tout se déroule comme dans un rêve. Il faut dire que l'enjeu n'était pas



Pauline Brion et Sonia Akue sont les premières avocates à avoir expérimenté le nouveau régime de garde à vue. (Photo J.A.)

très important, son client n'est qu'un consommateur de drogue pas Al Capone, ni Pablo Escobar. C'est au révélateur d'affaires plus graves que l'on pourra juger réellement de l'impact de cette réforme.

Notamment si l'accusation livrera aux avocats de la défense toutes les pièces du dossier lorsque l'affaire comportera des victimes.

Sébastien GIRARDEL

Vers un avocat suppléant ?

Les jeunes avocats se font la main comme ça. On peut les appeler à n'importe quelle heure pour défendre une personne placée en garde à vue aux quatre coins de département. Le champ est vaste, la rémunération pas énorme. 60 € la « course » hors frais de transport.

Avant la refonte de la garde à vue, l'avocat n'assistait pas aux auditions. La loi lui accordait une demi-heure tout au plus d'entretien avec son client pour préparer sa défense et puis il pouvait retourner à des activités plus rémunératrices. Là, ça sera plus long donc moins rentable mais aussi difficilement applicable avec le mode actuel d'organisation du barreau d'Épinal. Chaque jour, il n'y a qu'un seul avocat de permanence dans les Vosges

pour assurer gratuitement la défense des « gardés-à-vue » majeurs. La plupart de ceux-ci n'ont pas les moyens ou l'envie de se payer les services d'un conseil.

L'avocat commis d'office ne pourra pas assister à toutes les auditions des gens placés en garde à vue de Neufchâteau à Saint-Dié si elles se multiplient dans la journée. D'où la nécessité de lui adjoindre un suppléant avec tous les frais supplémentaires que cela incombe. Pour rappel, la France est en queue de peloton des pays européens en matière de richesses par habitant qu'elle consacre à la justice. Elle se situe désormais derrière l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

S.G.

Fait et méfaits

ANOULD

Délit de fuite d'un camping-car

Samedi vers 18 h, un jeune homme de 19 ans, aux commandes de son scooter, circule sur la N 415 en direction de Saint-Dié. A la sortie d'Anould, il s'engage sur la voie rapide. Quelques centaines de mètres avant les échangeurs, il aperçoit dans son rétroviseur, un camping-car beige qui se rapproche de lui. Le véhicule entame un dépassement et lorsqu'il arrive à sa hauteur, le véhicule se rabat subitement. L'accident est inévitable, sous le choc, le conducteur et sa machine sont projetés le long de la glissière de sécurité. Le jeune homme, à terre, ne peut que constater les faits, le camping-car prend la fuite. Un témoin signale avoir vu une voiture prendre en chasse le camping-car mais ne pas revenir sur les lieux de l'accident par la suite. Les sapeurs-pompiers dédoublent, rapidement sur les lieux, prennent en charge le jeune homme qui souffre d'une plaie profonde au coude et de traumatismes. Il est transféré au centre hospitalier de Saint-Dié où le médecin délivrera une interruption temporaire de travail de 8 jours. Les gendarmes ont procédé aux constatations d'usage.

Un appel à témoin est lancé pour tenter d'identifier le camping-car et les auteurs des faits, les personnes peuvent prendre contact avec la brigade de gendarmerie de Saint-Dié au 03 29 56 21 31.

Notez-le

Voyage apicole en Alsace

Le voyage apicole se déroulera le samedi 25 juin en Alsace. Le groupe se rendra au vivarium du moulin à Lautenbarch 68 puis à la cité de l'automobile (Collection Schlumpf) à Mulhouse pour terminer par la Musée textile et le parc floral de Wesserling.

Horaires : 6 h 45 : départ du parking des Ets Marcot à Chavelot. 7 h 10 : arrêt à la gare routière de Remiremont. 8 h 10 : pause petit-déjeuner à Thann. 9 h 30/10 h 30 : visite au Vivarium. 11 h/13 h : visite cité de l'automobile. 13 h 15/15 h 15 : déjeuner. 16 h/18 h : visite à Wesserling. 19 h 30 : retour à Épinal

Pour limiter le coût et le temps, il n'y aura pas de ramassage. Prix sans petit-déjeuner : 50 euros par personne.

Renseignements et inscriptions avec paiement auprès de : Michel Fuchs, 36, rue de Cendrillon, 88 000 Épinal Tél. 03 29 34 37 71.

Chantier solidaire au Burkina

Depuis plus de 20 ans, l'association Oxygène de Remiremont apporte son soutien moral, matériel et financier à des jeunes mineurs et majeurs pour la réalisation de leurs projets.

Elle organise notamment des chantiers de solidarité au Burkina Faso. Les séjours se déroulent dans le village de Manefyang situé à une quarantaine de kilomètres de la capitale Ougadougou.

A travers ces chantiers, les jeunes âgés de 16 à 25 ans peuvent aller à la rencontre des traditions, des coutumes et de l'histoire de la population locale. Ils peuvent également participer aux activités quotidiennes des paysans, des artisans, des enseignants et découvrir l'environnement de ces villageois chaleureux et accueillants. Le séjour dure trois semaines et débutera cette année le 12 juillet.

Plus d'informations : association Oxygène, 8 rue Maldoyenne, 88 200 Remiremont. Tél. 03 29 62 61 13 ou 03 29 62 54 85.

Epinal

« Orange stressé », l'ouvrage du journaliste Yvan du Roy a fait figure de détonateur. Si aux yeux des décideurs, France Télécom est présentée comme le modèle d'une privatisation réussie, le revers de la médaille est beaucoup moins médiatisé que les profits records de la firme. Parmi ses 100 000 salariés hexagonaux, deux sur trois se déclarent stressés. Un mal-être généralisé qui a pour symptômes la banalisation du recours aux anxiolytiques, la progression des arrêts maladie de longue durée, l'augmentation des démissions et la multiplication troublante de suicides. Un sujet hélas redondant pour Sébastien Crozier, répondant vendredi soir à l'invitation de Régis Wolf, en charge de l'union départementale de la CFE-CGC des Vosges.

Lors d'un débat à la faculté de Droit d'Épinal, l'actuel président de la centrale syndicale (branche France Télécom Orange) ayant participé à la création en 2007 de l'observatoire du stress et des mobilités forcées à France Télécom, a vivement dénoncé les méthodes de management en interne. « Tout est parti de l'une de nos collègues qui s'est jetée du 5e étage depuis un immeu-



Avant d'animer une conférence à la faculté de Droit, Sébastien Crozier (au centre) s'est entretenu avec les responsables départementaux de la CFE-CGC. (Photo Cédric COSTER)

ble à Paris, insiste Sébastien Crozier. Le stress n'est pas dû à l'organisation du travail. La crise est plus systémique. On a fait comprendre aux 130 000 personnes qui travaillaient pour France Télécom qu'ils ne servaient à rien et qu'on pouvait les délocaliser, en particulier au niveau des centres d'appel. Le deuxième élément

déclencheur a consisté à leur dire que les sous-traitants pouvaient faire le même travail qu'eux, pour beaucoup moins cher. En réalité le projet de la direction était de supprimer 6 000 emplois par an. Au bout de cinq ans, la crise sociale n'a fait qu'augmenter le nombre de suicides et le désarroi des personnels. »

Pour le responsable national, cette situation a été

engendrée par le système en place doublé d'un ressenti d'inutilité. « Cette notion est particulièrement flagrante à Épinal, où on a essayé de supprimer le service de développement technologique implanté dans la zone de la Voivre. Stress et inutilité sociale expliquent à eux seuls

cette souffrance. L'Île-de-France concentre aujourd'hui 35 % des emplois de France Télécom, alors qu'il faudrait les replacer dans les régions pour gommer le désarroi des salariés. Dans ce sens les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer. En défendant les services de proximité, elles peuvent contribuer à la baisse du chômage. »

Sécurité routière

Le préfet fixe les objectifs pour 2011

Le préfet s'est rendu dans les locaux de l'entreprise STPI à Saint-Nabord pour signer la convention du plan d'action de sécurité routière pour cette année.

Saint-Nabord

Dans les locaux de l'entreprise STPI à Saint-Nabord, le président de la société Claude Marcot a accueilli le préfet Dominique Sorain et mis en avant les efforts réalisés pour renforcer la sécurité routière avant de laisser la parole à son hôte. Les deux hommes ont en effet signé la convention 2011 du plan d'action de sécurité routière (PDASR). Un protocole dont les objectifs fixés s'orientent vers un renforcement des mesures existantes, comme le développe Dominique Sorain : « Les conducteurs doivent comprendre que les comportements inadmissibles ne seront jamais tolérés. L'effort important que nous réalisons avec les forces de l'ordre depuis cet été sauve des vies. Nous dénombrons 40 décès sur la route en 2010 contre 35 en 2009. Mais le plan mis en œuvre au début de la décennie 2000 a réduit à 4 000 le nombre de tués sur les routes françaises chaque année. Nous demandons aux acteurs de renforcer encore cette année sur le terrain les actions déjà existantes. Le PDASR est doté par ailleurs d'une enveloppe financière de 80 000 euros pour subventionner les actions portées par des associations cohérentes avec nos priorités. » Celles-ci impliquent le renforcement de trois axes : les conducteurs novices



Le préfet Dominique Sorain (à gauche) et le président de la société STPI (à droite) ont signé hier la convention 2011 du plan d'action de sécurité routière.

(moins de 2 ans de permis) qui représentent 25 % des accidents corporels, le nombre de tués dans la classe d'âge 15-24 ans (qui correspondent à 12 % de la population du département) représente 44 % du nombre total des tués. Autre élément renforcé : « La vitesse qui génère plus d'accident et les rend plus graves, 46 % des accidents mortels dans le département ont été dus en 2010 à une

vitesse excessive ou inadaptée. Dans les Vosges, 83 % des tués en 2010 l'ont été au cours de trajets ne dépassant pas 15 km du domicile, des trajets habituels qui deviennent les plus dangereux car la vigilance se relâche. La force de l'habitude génère des pertes d'attention et erreurs de conduite. » Dernier point stratégique : « Les substances addictives dont la part dans les accidents mortels a

atteint 23 % en 2010. » De janvier à mars dernier, le nombre d'opérations de contrôle des forces de l'ordre s'élève à 4 510, 8 672 infractions ont été constatées et 317 procédures administratives de retrait de permis ont été établies : 69 pour vitesse, 207 pour alcoolémie au volant et 41 pour usage de stupéfiants.

Samuel LAPORTE



100 ans dans l'Est

Images et événements de la « Belle époque » à nos jours en Lorraine et Franche-Comté

En vente chez votre marchand de journaux ou à commander à votre porteur

9€